



SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 17 avril 2023, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Alain Desjardins, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques
Monsieur Samir Admo, directeur du Service du
développement durable du territoire
Madame Geneviève Perreault, cheffe de
division, Urbanisme, services aux citoyens et aux
entreprises
Madame Caroline St-Denis, chargée de projets,
Bureau de projets

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

23-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbal du 20 mars 2023





- 1.3. Nomination - maire suppléant - période du 1^{er} mai au 31 octobre 2023
- 1.4. Appui de candidature - administrateur à la Fédération canadienne des municipalités
2. **DIRECTION GÉNÉRALE**
3. **DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION**
 - 3.1. Demande d'aide financière - Fonds En Montérégie, on bouge!
 - 3.2. Demande d'aide financière - Initiative d'accélérateur de rénovations majeures
 - 3.3. Demande d'aide financière - Programme Plaisirs Plein air
4. **SERVICE DES COMMUNICATIONS**
5. **SERVICE DES FINANCES**
 - 5.1. Dépôts - rapports des déboursés et des virements budgétaires
 - 5.2. Dépôt - Rapport annuel sur la gestion contractuelle
 - 5.3. Dépôt - Rapport d'activités d'élections du trésorier 2022
 - 5.4. Octroi de contrat - logiciel en gestion des ressources humaines et de la paie
6. **SERVICES JURIDIQUES**
7. **SERVICE DES LOISIRS**
 - 7.1. Aide financière - athlètes
 - 7.2. Autorisation de signature - entente avec la Fondation Hélène-Sentenne 2023
 - 7.3. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation
 - 7.4. Demande d'aide financière - développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024
8. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 21 mars au 17 avril 2023
 - 8.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2023-05





Ville de Candiac

- 8.3. Autorisation de signatures - lettre d'entente BU-2023-06
- 8.4. Révision - grilles salariales des étudiants et auxiliaires 2023

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - BUREAU DE PROJETS

- 9.1. Autorisations de signatures - développement domiciliaire TOD de la gare, phase 1 (Addendum 2) et phase 2 (Addendum 3)

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES

- 10.1. Autorisation de signature - demande de permis - aménagement de sites pour la rainette faux-grillon de l'Ouest
- 10.2. Octroi de contrat - services professionnels - réaménagement du parc André-J.-Côté - appel d'offres 2306-ST
- 10.3. Octroi de contrat - nettoyage et inspection des réseaux d'égouts pluvial et sanitaire (de Barcelone, Berlioz, Iberville, de l'Industrie) - appel d'offres 2319-ST

11. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

- 11.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 4 avril 2023

12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 12.1. Adoption - *Politique de circulation*
- 12.2. Octroi de contrat - scellement de fissures - appel d'offres 2328-TP
- 12.3. Regroupement d'achat de l'UMQ - sel de déglacage de chaussées - 2023 à 2027

13. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 13.1. Entérinement de contrat - logiciel *Microsoft 365*

14. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 14.1. Avis de motion et dépôts - projet de Règlement 5005-017 et adoption du premier projet de Règlement 5000-060
- 14.2. Adoption - Règlement 1505 (tarifs municipaux)

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE





Ville de Candiac

23-04-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2023

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 20 mars 2023.

23-04-03 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0095;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Anne Scott à titre de mairesse suppléante se termine le 30 avril 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit désigné monsieur Jean-Michel Roy pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2023.

23-04-04 APPUI DE CANDIDATURE - ADMINISTRATEUR À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0120;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts de ses membres municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM une voix unie, requise pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE l'élection du conseil d'administration de la FCM aura lieu lors de son congrès annuel, du 25 au 28 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac appuie l'élection du maire Normand Dyotte à titre de membre du conseil d'administration de la FCM pour la période débutant en juin 2023 et se terminant en juin 2024;

QUE, dans l'éventualité de la nomination de monsieur Dyotte, la Ville de Candiac assume tous les coûts liés à cette fonction.





2. **DIRECTION GÉNÉRALE**

3. **DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION**

23-04-05 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE!

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0119;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds *En Montérégie, on bouge!* au printemps 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac certifie que les renseignements contenus dans la demande et les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

23-04-06 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - INITIATIVE D'ACCÉLÉRATEUR DE RÉNOVATIONS MAJEURES

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0132;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au *Programme Initiative d'accélérateur de rénovations majeures (IARM)* de Ressources naturelles Canada pour le projet *Accompagnement des Industries et commerces de Candiac dans la réduction des gaz à effets de serre*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au programme susmentionné;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et à assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

23-04-07 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME PLAISIRS PLEIN AIR

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0117;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Plaisirs Plein air* au printemps 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac certifie que les renseignements contenus dans la demande et les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

4. SERVICE DES COMMUNICATIONS

5. SERVICE DES FINANCES

23-04-08 DÉPÔTS - RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

La directrice du Service des finances et trésorière dépose au conseil les rapports suivants :





- les déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2023 pour un total de 4 437 155,81 \$;
- les virements budgétaires pour la période du 31 décembre 2022 au 31 mars 2023.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

23-04-09 DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, est déposé à la présente séance le rapport annuel concernant l'application du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

23-04-10 DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS D'ÉLECTIONS DU TRÉSORIER 2022

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport d'activités d'élections de la trésorière pour l'année 2022.

23-04-11 OCTROI DE CONTRAT - LOGICIEL EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0139.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Berger-Levrault Canada ltée le contrat pour la formation et l'accompagnement relatifs au logiciel *SOFE - RH et paie*, pour un montant approximatif de 61 815 \$, plus les taxes applicables;

QUE, suivant l'ajout de modules et de paramétrages additionnels au contrat existant, un montant supplémentaire de 6 264,38 \$, plus les taxes applicables, soit déboursé annuellement pour la maintenance, lequel sera toutefois calculé au prorata pour l'année 2023;

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Ville de Candiac.

6. SERVICES JURIDIQUES





7. SERVICE DES LOISIRS

23-04-12 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0124.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément au *Programme d'aide financière aux athlètes* :

Événements	Nom des participants	Montants
Championnat provincial de ski alpin, catégorie U14, du 14 au 17 mars 2023, à Stoneham-et-Tewksbury et Lac-Beauport (Québec)	Madame Audrey Desmarais Monsieur Simon Desmarais	150 \$
Championnat provincial de la Ligue Ringuette Québec, catégorie Cadette A, du 17 au 19 mars 2023, à Gatineau (Québec)	Madame Ella Karnofsky Madame Mara Karnofsky	150 \$

23-04-13 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LA FONDATION HÉLÈNE-SENTENNE 2023

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0125;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation Hélène-Sentenne répond aux critères d'admissibilité de la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'entente avec la Fondation Hélène-Sentenne, rétroactivement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur adjoint ou le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.





23-04-14 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE - DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0123.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes conformément à la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* :

<i>Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation</i>			
Organismes	Événements	Nature du soutien	Montants
Ensemble vocal Chant O Vent	Concert de fin d'année, mai 2023	Commandite	350 \$
Centre de bénévolat de la Rive-Sud	Gala Reconnaissance le 21 avril 2023	Commandite	1 500 \$

23-04-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2023-2024

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0122.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée madame Patricia Lemieux, cheffe de division, Bibliothèque et relations avec la collectivité, Service des loisirs, à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville de Candiac, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à cette demande.

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

23-04-16 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 21 MARS AU 17 AVRIL 2023

Le directeur du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 21 mars au 17 avril 2023.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





23-04-17 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2023-05

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0130.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2023-05 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à l'attribution du poste d'*administrateur système, réseaux et sécurité*, Service des TI et à l'affichage du poste de *technicien informatique*, Service des TI;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

23-04-18 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BU-2023-06

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0135.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BU-2023-06 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative à l'obtention d'un permis de conduire classe 3;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

23-04-19 RÉVISION - GRILLES SALARIALES DES ÉTUDIANTS ET AUXILIAIRES 2023

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0129;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification aux grilles salariales des étudiants et des employés auxiliaires 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la révision des grilles salariales 2023 des étudiants et des employés auxiliaires en vigueur à compter du 1^{er} mai 2023 par la modification du taux horaire de l'animateur - activités de loisir :





Grille salariale - Étudiants

Catégories	Fonctions	Échelons	Taux horaires	
Camp de jour	Responsable		20,50 \$	
	Aide-accompagnateur		18,75 \$	
	Animateur spécialisé - Programme Aspirant		18,75 \$	
	Animateur	Échelon 1		17,25 \$
		Échelon 2		17,50 \$
		Échelon 3		17,75 \$
		Échelon 4		18,00 \$
Natation	Responsable		22,11 \$	
	Assistant responsable		20,04 \$	
	Sauveteur instructeur	Échelon 1		18,92 \$
		Échelon 2		19,17 \$
		Échelon 3		19,42 \$
	Sauveteur	Échelon 1		17,92 \$
		Échelon 2		18,17 \$
		Échelon 3		18,42 \$
Assistant sauveteur		16,92 \$		

Grille salariale - Auxiliaires

Catégories	Fonctions	Échelons	Taux horaires
Activités de loisir	Animateur		15,25 \$
	Accompagnateur		19,75 \$

QUE la résolution 23-01-17 soit remplacée par la présente.

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - BUREAU DE PROJETS

23-04-20 AUTORISATIONS DE SIGNATURES - DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE TOD DE LA GARE, PHASE 1 (ADDENDUM 2) ET PHASE 2 (ADDENDUM 3)

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0136;

CONSIDÉRANT les ententes initiales relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Candiac pour le développement domiciliaire TOD de la gare, phases 1 et 2, conclues respectivement le 25 novembre 2019 et 28 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac et le promoteur 9225-8813 Québec inc. conviennent de modifier ces ententes afin d'ajouter les plans d'aménagements paysagers et de mettre à jour la répartition des coûts pour ces travaux.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés l'Addendum 2 à l'entente relative au projet de développement domiciliaire, TOD de la gare - phase 1 ainsi que l'Addendum 3 à l'entente TOD de la gare - phase 2, tels que soumis aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service du développement durable du territoire ou son remplaçant soit autorisé à signer les Addenda, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION
INFRASTRUCTURES**

**23-04-21 AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE
PERMIS - AMÉNAGEMENT DE SITES POUR LA
RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST**

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0112;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit effectuer une demande de permis auprès du gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) afin de procéder aux travaux d'aménagement de deux sites destinés à la rainette faux-grillon de l'Ouest.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service du développement durable du territoire ou son remplaçant soit autorisé à signer la demande de permis, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**23-04-22 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES
PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT DU
PARC ANDRÉ-J.-CÔTÉ - APPEL D'OFFRES
2306-ST**

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0115;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie invitations 2306-ST, huit entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit octroyé à Projet Paysage inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, le contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, architecture et pour divers consultants concernant le réaménagement du parc André-J.-Côté, aux prix forfaitaires et aux taux horaires soumis, pour un montant approximatif de 734 310 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'approbation et à la mise en vigueur du Règlement d'emprunt 1500;

QUE les documents de l'appel d'offres 2306-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles des Règlements d'emprunt 1488 et 1500, conditionnellement à l'approbation du Règlement 1500 par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à même les soldes non utilisés des projets G21-033, G20-054 et d'une portion du G20-045;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

23-04-23 OCTROI DE CONTRAT - NETTOYAGE ET INSPECTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE (DE BARCELONE, BERLIOZ, IBERVILLE, DE L'INDUSTRIE) - APPEL D'OFFRES 2319-ST

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0110;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2319-ST, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Can-Explore inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des réseaux d'égouts pluvial et sanitaire de la place Berlioz, des avenues de Barcelone et Iberville et l'arrière lot du boulevard de l'Industrie, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 61 417,50 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2319-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.





11. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

**23-04-24 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. -
4 AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0133;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADES			
Approuver les demandes de PIIA pour la modification de façades d'un bâtiment résidentiel de structure isolée aux adresses suivantes :			
N^{os} recommandations	Adresses	N^{os} demandes PIIA	Condition
CCU-2023-04-009	77, avenue d'Hochelaga	2023-20025	s.o.
CCU-2023-04-011	144, avenue Mermoz	2023-20020	s.o.
CCU-2023-04-013	4, avenue de Honfleur	2023-20019	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL			
Approuver les demandes de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel de structure isolée aux adresses suivantes :			
N^{os} recommandations	Adresses	N^{os} demandes PIIA	Condition
CCU-2023-04-010	8, avenue de l'Abbaye	2022-20084	s.o.
CCU-2023-04-012	52, avenue de Honfleur	2022-20095	s.o.

12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

23-04-25 ADOPTION - POLITIQUE DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0106.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adoptée la *Politique de circulation : guide des mesures de modération de la circulation*, telle que soumise aux membres du conseil.





Ville de Candiac

23-04-26 OCTROI DE CONTRAT - SCELLEMENT DE FISSURES - APPEL D'OFFRES 2328-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0113;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2328-TP, quatre entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Perma Route inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de scellement de fissures, au taux unitaire soumis, pour un montant approximatif de 25 020 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2023;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 1 de l'avis aux soumissionnaires du devis :

Périodes	Montants approximatifs, plus les taxes applicables
Année 2024	19 035 \$
Année 2025	19 710 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2328-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

23-04-27 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ - SEL DE DÉGLAÇAGE DE CHAUSSÉES - 2023 À 2027

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0127.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac adhère au regroupement d'achats proposé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de l'octroi d'un contrat pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium), aux quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 (hivers 2023-2024 à 2026-2027);

QUE la Ville de Candiac mandate l'UMQ pour la préparation, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés;

QUE la Ville de Candiac s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;





Ville de Candiac

QUE la Ville de Candiac confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus aux documents d'appels d'offres et de la loi applicable;

QUE, dans l'éventualité où l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Candiac s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QU'advenant son désir de se retirer de cet achat regroupé, la Ville fasse parvenir à l'UMQ une résolution au minimum 30 jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville de Candiac reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ledit taux est fixé à 1 % pour les organisations membres de l'UMQ et 2 % pour celles qui sont non-membres. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire certifié conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

13. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

23-04-28 ENTÉRINEMENT DE CONTRAT - LOGICIEL MICROSOFT 365

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0126.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit entérinée, rétroactivement au 3 avril 2023, la signature du contrat octroyé à Softchoice LP par le directeur du Service des technologies de l'information, pour et au nom de la Ville de Candiac, pour l'acquisition de licences *Microsoft 365 Business Premium*, pour une durée de 12 mois, pour un montant de 40 989,96 \$, plus les taxes applicables;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les années subséquentes, s'il y a lieu, jusqu'à la terminaison dudit contrat selon les conditions qui y sont mentionnées;

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à payer tous les montants découlant de ce contrat, pour et au nom de la Ville de Candiac.





14. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

23-04-29 AVIS DE MOTION ET DÉPÔTS - PROJET DE RÈGLEMENT 5005-017 ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 5000-060

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'égard de chacun des règlements suivants, lesquels seront soumis pour adoption à une séance ultérieure :

- *Règlement 5000-060 modifiant le Règlement 5000 de zonage afin de préciser les travaux assujettis à la mise en place de mesures de mitigation à proximité des voies ferrées et le maintien du nombre déjà conforme de cases de stationnement lors d'un agrandissement;*
- *Règlement 5005-017 modifiant le Règlement 5005 relatif aux permis et certificats afin d'intégrer des exigences additionnelles lors de l'émission des permis et certificats et afin de prolonger la période de validité des permis d'agrandissement et de rénovation majeure.*

Elle dépose ces projets de règlements à la présente séance et des copies sont disponibles pour consultation du public.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement 5000-060;

QUE l'assemblée publique de consultation pour le Règlement 5000-060 soit fixée au 15 mai 2023, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la directrice des Services juridiques et greffière.

23-04-30 ADOPTION - RÈGLEMENT 1505 (TARIFS MUNICIPAUX)

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0114;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1505 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2023 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 1505 édictant les tarifs municipaux.*






15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 10.



NORMAND DYOTTE
Maire



PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

